Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 20,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE

BUREAU
[illegible], 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone [illegible]

ABONNEMENT:
Un an, Canada ... $2.00
" " Etats-Unis ... $2.50
" " Europe ... $3.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

15ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi, le 19 février 1930 — No 50

Protestation des Catholiques

We, the executive of the French Canadian School Trustees' Association and the Christian School Trustees' Association representing the Catholic School Trustees of this province, energically and solemnly protest against the amendments to the School Act proposed by the Anderson Government, and declare that we see in these amendments an open and unjustifiable attack against the Catholics of this province.

The minorities in each district have right well defined by our Constitution which authorizes them to have separate schools if they are dissatisfied with public schools. This right to separate schools is the best security the minorities can have.

Consequently when it is stated that the wearing of a particular garb is to be prohibited in public schools in order to protect the minorities are justly protected by their right to separate schools.

Under these conditions, the bill has no meaning; it can only be interpreted as an attack against the Catholics, and it savours of persecution.

The teaching given by the nuns has given satisfaction everywhere. A good number of Protestant parents living in districts where nuns are teaching, have declared themselves satisfied with this teaching. Never in this province was there any agitation on this question before a group of agitators made it a political issue.

The undersigned, representing organizations directly interested in this question, wish to register their protests against an unjust, unnecessary and offensive measure. They regret the religious war started in this province, a war which will leave deep and lasting impression, and they appeal to all the citizens of Canada against those who, by this bill, attack nearly half of the population of the Dominion.

The FRENCH CANADIAN SCHOOL TRUSTEES' ASSOCIATION
RAYMOND DENIS, *President*
LOUIS DEMAY, *Secretary*

THE CHRISTIAN SCHOOL TRUSTEES' ASSOCIATION
W. F. HAGGARTEN, *President*
ALBERT NENZEL, *Secretary*

Nous, l'Exécutif de l'Association Franco-Canadienne des Commissaires d'Ecoles et de la Christian School Trustees' Association, représentant les commissaires d'écoles catholiques de la province, protestons énergiquement et solennellement contre les amendements à l'Acte scolaire proposés par le gouvernement Anderson, et déclarons que dans ces amendements une attaque ouverte et injustifiable contre les catholiques de cette province.

Les minorités de chaque district ont un droit bien défini par la Constitution, les autorisant à avoir des écoles séparées s'ils ne sont pas satisfaits des écoles publiques. Ce droit aux écoles séparées est la meilleure sécurité des minorités.

Conséquemment, on s'éloigne de la vérité lorsque l'on prohibe le port d'un costume particulier dans les écoles publiques, sous prétexte de protéger les minorités de chaque district, puisque ces minorités sont justement protégées par leur droit aux écoles séparées.

Dans ces conditions, le bill n'a pas de sens; on ne peut que l'interpréter comme une attaque contre les catholiques: cela sent la persécution.

Les Soeurs, comme institutrices, ont toujours donné satisfaction. Bon nombre de parents protestants, résidant dans les districts où les Soeurs font la classe, se sont déclarés satisfaits de leur enseignement. Il n'y a eu nulle part dans cette province de querelle sur ce point avant qu'un groupe d'agitateurs en aient fait une question politique.

Les soussignés, représentant les organisations directement intéressées à cette question, désirent enregistrer leur protestation contre une mesure injuste, inutile et blessante. Ils regrettent le déchaînement de la guerre religieuse en cette province, guerre qui laissera de profondes et durables impressions; et ils font appel à tous les citoyens du Canada contre ceux qui, par ce bill, attaquent presque la moitié de la population du Dominion.

L'ASSOCIATION FRANCO-CANADIENNE DES COMMISSAIRES D'ECOLES
RAYMOND DENIS, *Président*
LOUIS DEMAY, *Secrétaire*

THE CHRISTIAN SCHOOL TRUSTEES' ASSOCIATION
W. F. HAGGARTEN, *Président*
ALBERT NENZEL, *Secrétaire.*

Cette protestation a été envoyée au Dr Anderson, premier ministre de la province; à M. Gardiner, chef de l'opposition; aux membres du comité conservateur provincial; au secrétaire du comité provincial des progressistes.

Si la minorité anglo-canadienne voulait

Le ministre de la Voirie de cette province, M. Perreault, était à la fin de la semaine dernière, l'hôte de l'Université Queen's, de Kingston.

Dans son discours, il eut un passage particulièrement heureux. C'est lorsqu'il a fait ressortir que Québec est la seule province où l'on ne puisse relever une querelle scolaire.

D'où vient cela, dit-il en somme? De l'esprit de tolérance et de fraternité qui anime la majorité française et catholique de notre province.

Et il a précisé:

"Depuis 1867, les députés canadiens-français et catholiques ont formé l'immense majorité à la législature de Québec.

"Jamais, depuis 1867, la moindre tentative ne fut faite à la législature de Québec pour diminuer la situation de la minorité anglo-protestante relativement à son système scolaire.

"Bien plus, l'histoire politique de ma province atteste que le législateur québecois ne se contenta point, à l'égard de cette minorité anglo-protestante, d'une rigoureuse égalité, mais qu'il la traita avec une ample générosité.

"Notre loi scolaire accorde à la minorité tous les droits et privilèges dont jouit la majorité catholique.

"Les anglo-protestants possèdent une autorité directe complète sur leurs écoles; ils les organisent et les administrent comme ils l'entendent, y enseignent les matières qu'ils jugent à propos, et, tout comme la majorité, reçoivent leur part de fonds publics, alloués aux fins d'éducation."

Cette appréciation de notre régime scolaire n'est pas nouvelle; en maintes fois nous avons entendu exprimer dans notre province cette façon de voir fondée sur la réalité des choses.

Tout de même, il est heureux que chaque fois que l'occasion se présente, on fasse ressortir notre générosité envers les minorités reli[illegible]

(Suite à la page 2.)

S. G. Mgr McGuigan nommé à Régina

Les journaux annoncent la nomination de Mgr J.-C. McGuigan comme archevêque de Régina, en succession à Mgr Mathieu.

Mgr James-Charles McGuigan, M. Ph., D. D., J. C. D., est né à Hunter-River, Ile-du-Prince-Edouard, le 26 novembre 1894. Il suivit d'abord les cours des collèges Prince-of-Wales et Saint-Dunstan, dans sa province natale, puis entra au Grand Séminaire de Québec, en 1914. Il fut créé docteur en théologie par l'Université Laval, en 1918.

Mgr McGuigan fut ordonné prêtre, le 26 mai 1918. Après un court stage d'enseignement au collège Saint-Dunstan, il devint secrétaire privé de S. G. Mgr H.-J. O'Leary, à Charlottetown.

Quand Mgr O'Leary fut nommé archevêque d'Edmonton, il emmena avec lui son jeune secrétaire, qui devint bientôt chancelier de l'archidiocèse d'Edmonton, puis vicaire général, curé de la cathédrale et, en dernier lieu, supérieur du grand séminaire. Il y a environ deux ans, il fut honoré de la haute dignité de protonotaire apostolique.

Au nouvel archevêque de Régina Le Patriote offre ses félicitations, ses respectueux hommages et ses voeux de succès et de bonheur dans sa nouvelle charge.

En Angleterre on étudie le français

Paris. — Une statistique publiée à Londres indique que dans les écoles secondaires de Grande-Bretagne, en 1928, alors que seulement 3,847 élèves se sont présentés aux examens d'allemand, et 719 aux examens d'espagnol, 110,233 élèves se sont présentés aux examens de langue française.

Voilà, en peu de mots, une bonne leçon aux British de la Saskatchewan. Ceux qui combattent avec tant d'acharnement l'usage du français dans nos écoles sont plus anglais que les gens d'Angleterre.

Premier Anderson's Stand

That doughty champion of the persecuted Nordics of Saskatchewan, the Honorable J. T. M. Anderson, announced last week that the troublesome school question, which figured so prominently in the upheaval last July, would be aired to the fullest in the legislature at the earliest opportunity. He mentioned Tuesday afternoon of this week as the day upon which he would enunciate his policy and pronounce his judgment upon the schools.

Wednesday's papers carried no word of the expected tirade. Perhaps later on in the week something will be said on the subject.

The situation in Saskatchewan is strange. On the one hand, there is the Catholic Church, and on the other, the K.K.K. and their puppets in the legislature. No matter what other issues there may have been in the last election, the deciding factor was the bigotry of the rabid element. With that as a start, it is possible to understand something of the political situation in Saskatchewan.

Anderson is in an embarrassing predicament. His campaign last summer was certainly backed by the Klan, with such beauties as Mahoney and ex-nuns, self-claimed ex-nuns, that is, as the propagandists. There was more muck in the election than has been seen in Canada for many a day. The stench of that election campaign must have been pleasant in the nostrils of self-respecting people of every race and creed in the province.

Some play must be made by the government to satisfy those who put them in. The school bugbear will do eminently well for that play.

The facts do not square with the assertions made by the more violent members of the government. That the proposed changes in the laws are directed against Catholics

(Suite à la page 4)

Hoover nomme M. Vézina à la Commission de Haïti

Washington. — Le président Hoover vient de nommer les membres de la commission qui étudiera la situation en Haïti. Le président de la commission sera M. Cameron Forbes, de Norwood, Mass. Les autres membres sont Henry-P. Fletcher, de Pennsylvanie, Elie Vézina, du Rhode-Island, James Kerney, de New-York, William Allen White, du Kansas. Les membres de la commission partiront pour le Haïti, entre le 20 et le 25 février.

On aura remarqué qu'un de nos concitoyens, M. Elie Vézina, de Woonsocket, secrétaire-général de l'Union Saint-Jean-Baptiste, est sur la commission. M. le sénateur Felix Hebert avait proposé les noms de M. Vézina et de l'abbé Adélard Laliberté, de Sainte-Anne de Woonsocket, car il fallait un catholique de langue française pour bien comprendre les questions du Haïti qui fut autrefois colonie française. M. Vézina est le premier Franco-Américain qu'un président des Etats-Unis appelle à faire partie d'une commission.

De gros mots au caucus du parti gouvernemental!

REGINA. — La rumeur circule qu'il y a eu de gros mots au caucus du parti gouvernemental, après les accusations très graves que M. Bryant s'est permis de faire devant l'Assemblée législative, jeudi dernier. Il semble que, même dans son parti, M. Bryant n'aura pas toujours tout à dire.

Politique provinciale.

La Session

M. Anderson s'en prend au français—Le Dr Uhrich—Un questionnaire—Hygiène publique—Nouvelle maladie—L'hon. Bryant—Il a peur du S. Esprit—Dénégations absolues—J. A. Cross—Un caucus mouvementé.

A la législature, le mardi 11 courant, M. Anderson a déclaré qu'il y a 1,188 écoles dans la province où le français est enseigné. Il a déclaré aussi que sur 35 inspecteurs qui ont fait rapport sur la question, il y en a 25 pour l'abolition du cours primaire de français, et que, sur un total de 34 inspecteurs, 21 sont en faveur du français comme matière facultative pour les grades VII et VIII."

A côté de ce questionnaire, que deviennent les nouvelles fois répétées assertions du Regina Daily Star que M. Anderson et son gouvernement n'ont pas encore visé le français? Quelle valeur peut avoir sur cette question capitale pour nous, l'opinion d'inspecteurs qui ne savent pas un mot de notre langue, n'y sont pas intéressés, ont été nommés contre nous et notre parler, ont de bonnes raisons pour ne pas déplaire à leurs maîtres?

LE DOCTEUR UHRICH

Le mercredi 12 courant, le docteur Uhrich blâma sévèrement le gouvernement au sujet de la politique de firing and hiring des employés civils à tort et à travers. Il rappela que le parti conservateur avait promis, durant la campagne électorale, de sortir de la politique la question des fonctionnaires civils. Au lieu de cela, sous prétexte de libérer le service d'employés qui s'étaient mêlés de politique, on les avait remplacés par d'autres qui s'en étaient mêlés davantage. "Vous chassez d'abord les anciens fonctionnaires, dit-il, puis vous leur laissez le soin de prouver qu'ils n'avaient été partisans d'aucun parti." "La guillotine politique a été [illegible], continua-t-il, parce que le gouvernement était pressé de trouver des situations à ceux qui avaient travaillé pour lui durant la campagne." Et le docteur ajouta que le système du gouvernement était de jeter le blâme sur les anciens fonctionnaires.

UN QUESTIONNAIRE

Le docteur Uhrich rappela un questionnaire que M. Anderson a donné aux inspecteurs d'écoles. Entre autres questions, il y est demandé: "Devrait-on forcer qu'on amène, en ce moment, de nouveaux immigrants dans la Saskatchewan? Etes-vous d'avis qu'on admette d'autres Mennonites dans la Saskatchewan?"

Le docteur trouve que c'est un mauvais procédé de poser ces questions, aux serviteurs civils, après que l'immigration est devenue une affaire de politique gouvernementale. Et il demande comment on ose encore dire que les serviteurs publics ne doivent être partisans d'aucun parti. Quel droit a le premier ministre de poser semblable question à un fonctionnaire et d'en attendre une réponse.

LES MENNONITES

Des Mennonites ont demandé qu'on les reçoive au Canada, promettant obéissance aux lois du pays. Le gouvernement les a refusés. La raison a été donnée en ces termes par le premier ministre: "C'est pour nous un problème que ces Mennonites, auxquels des gouvernements précédents ont permis de s'établir dans des districts séparés; et nous sommes déterminés à ne pas laisser cette situation se répéter. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons déjà empêché [illegible] pour leur [illegible] ordre."

"Je défie le gouvernement et ceux qui le soutiennent, continua M. Uhrich, de citer un seul cas où un gouvernement quelconque, dans cette province ou toute autre province du Canada, ait dépensé un seul dollar pour prendre soin des Mennonites en cette province. On a dit que les Mennonites seraient augmenter la production au détriment des producteurs. D'après ce principe, il faudrait restreindre la production, décourager le développement. Une telle politique serait contre le progrès naturel."

HYGIENE PUBLIQUE

Le docteur Uhrich ayant été ministre de la Santé durant l'administration précédente, on s'attendait à ce qu'il parlât de la question. Il le fit, en effet. Il expliqua particulièrement comment le gouvernement libéral s'était occupé de la question du cancer, et dit que le moyen le plus efficace pour combattre le fléau était par l'instruction du public.

NOUVELLE MALADIE

Le docteur Uhrich exprima son étonnement de ce que personne du côté du gouvernement n'ait fait allusion aux élections et aux méthodes qu'on y avait employées. D'après lui, on avait soulevé race contre race, religion contre religion, pour obtenir un terme de pouvoir. Le grain de discorde que l'on a semé produira une récolte trop abondante pour qu'une année ou une génération suffisent à la moissonner.

Il parla des discours de l'hon. J.-F. Bryant, K. C., lequel dit être atteint de "papalphobie" avec une touche de "Quebecitis." Il cita ces paroles du ministre actuel des Travaux publics, durant la campagne électorale d'Arm River:

"Les questions en litige durant cette campagne ne sont pas du parti conservateur; elles ne sont pas du parti libéral; elles sont soulevées par "the Church of Rome." Le parti libéral à Ottawa et le gouvernement Gardiner en Saskatchewan ont joint leurs forces à celles "of the Church of Rome" dans cette guerre pour la suprématie. Les forces cachées sont celles de la "Roman Catholic Church", puisque qu'elles sont derrière la scène."

Le docteur Uhrich dit que si cet état d'esprit devenait général au Canada, il faudrait désespérer du Canada. Il cita ces autres paroles de l'honorable M. Bryant, à Bounty, durant la campagne d'Arm River:

"Les Canadiens français de la Saskatchewan ont dit être prêts à travailler pour la restauration de la "Roman Catholic Church" qui, dans cette province, est plutôt un pouvoir temporel qu'un pouvoir spirituel et s'efforce de transférer la lutte religieuse de l'Eglise catholique dans l'univers. Dans cette lutte, les "French de la Saskatchewan disent être prêts à travailler de concert avec les autres groupes d'origine étrangère, mais de la même religion."

Après avoir demandé à M. Bryant s'il avait la l'opinion du gouverne[illegible]

(Suite à la page 3.)

Le mutisme de M. Bennett

Il n'y a rien de particulièrement nouveau dans la situation scolaire de la Saskatchewan. La session est enfin commencée, et le discours du trône, comme il fallait s'y attendre, ne donne aucune précision sur les intentions du gouvernement. On sait cependant que les amendements annoncés seront présentés durant la présente session.

Le grand événement des jours passés fut la visite en Saskatchewan de l'hon. Bennett et ses discours de Régina et Saskatoon.

L'on espérait beaucoup de cette visite. L'on supposait que l'influence modératrice du leader conservateur agirait sur le gouvernement de notre province et sur le journal qui semble être son organe officiel.

L'Association des Commissaires d'écoles franco-canadiens lui écrivit quinze jours avant son passage ici, lui demandant de préciser son attitude sur ces questions de race qui intéressent au plus haut point tout le Dominion.

Le Star-Phoenix de Saskatoon, dans un éditorial publié le jour même de la conférence annoncée dans cette ville, sommait l'honorable Bennett de se prononcer franchement sur les attaques faites contre les Canadiens français par le journal qui soutient le parti conservateur dans cette province, et sur la campagne d'agitation lancée et entretenue par ce même journal.

Mais l'honorable Bennett ne répondit ni à l'Association des Commissaires ni à la demande du Star-Phoenix; et, à la surprise générale, il garda sur ces questions si importantes un silence complet. Pas un mot n'en fut dit dans ses discours. Il ne répéta point ici, où c'était si nécessaire, l'appel à la tolérance qu'il fit encore si bien dans la province de Québec.

Nous espérions au moins que son influence se ferait sentir dans les conseils du parti conservateur provincial, et qu'à l'issue de son voyage en Saskatchewan, nous verrions une accalmie dans l'odieuse campagne faite par le Star contre la province de Québec et la langue française, mais il n'en fut rien.

Cette campagne se poursuit toujours aussi violente sinon plus hostile. La tactique d'aujourd'hui semble être de diviser pour régner. On flatte les Allemands qui sont nombreux dans la province, on les louange, on leur laisse entendre que l'enseignement de leur langue pourrait bien être rétabli dans les écoles, où elle a autant droit que la langue française; car on affirme que dans la Saskatchewan, la langue française est absolument étrangère.

L'on sait que les Franco-Canadiens ne font pas de politique lorsqu'il s'agit de leur avenir national, mais ils sont bien obligés de souligner l'attitude peu satisfaisante de l'honorable Bennett, et de la mettre en contraste avec celle des honorables Dunning et Crerar. Ceux-ci, dans leurs discours, prononcés dans l'ouest, prêchaient hardiment la nécessité d'une tolérance mutuelle. Le discours prononcé à Régina, le 4 février, fut particulièrement courageux, à ce sujet.

Nous laissons aux Canadiens français le soin de faire les commentaires qu'ils jugeront à propos sur ces deux attitudes si différentes.

Mais nous croyons pouvoir dire que si nous avons été désappointés par le silence de M. Bennett, nous n'en sommes pas moins déterminés à nous défendre énergiquement. Le Star et le gouvernement Anderson ne réussiront pas à briser la bonne entente qui existe entre les catholiques de la Saskatchewan, et plus particulièrement celle qui existe entre les groupes allemands et canadiens-français.

Nos associations étudient la situation présente et prépareront les mesures nécessaires. Nous savons qu'en cas de besoin, la province de Québec ne nous refusera ni l'appui moral ni l'appui financier dont nous pourrions avoir besoin.

Commentaires?

M Perreault et la tolérance de Québec

Le ministre de la Voirie et des Mines de Québec à l'Université Queen, de Kingston—Rien de durable ne peut être édifié sur l'injustice et le mécontentement—Le respect des droits des minorités—Meilleurs voeux à l'Ontario.

PAIX SOCIALE

Kingston, Ont. — Québec a atteint au progrès constant en matière d'harmonie, de paix et de respect du droit des individus, a déclaré l'hon. J.-E. Perreault, ministre de la Voirie et des Mines dans le gouvernement Taschereau, au banquet annuel de l'Université Queen dont il était l'hôte d'honneur.

"Et ceci, il me semble, est un exemple qui constitue probablement le plus fort capital que la province de Québec a apporté à la Confédération", dit M. Perreault.

ELOGE A QUEEN

Au début de son allocution, M. Perreault dit qu'il reconnaît que l'Université Queen ne le cède à aucune institution d'enseignement qui aide au Canada à se développer et prospérer. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, dit-il, le devoir de prêcher une doctrine de concorde et de bonne entente et de tolérance mutuelle, incombe aux chefs intellectuels de la nation et on ne devrait pas laisser entièrement aux hommes d'état la tâche de créer, former et diriger un véritable esprit national.

VOEUX A L'ONTARIO

En présentant à l'Ontario les "plus sincères voeux et les meilleures amitiés" de Québec, M. Perreault dit qu'il est heureux de constater chez les diplômés et les anciens de Queen un bon nombre de Canadiens français, spécialement dans la faculté de génie. Il espère que les Ontariens se rappelleront que Québec a une bonne école de génie en l'Ecole polytechnique, qui est la faculté des Sciences appliquées de l'Université de Montréal, une faculté de commerce, en l'Ecole des hautes études commerciales, une école de chimie, et une école forestière à l'Université Laval de Québec.

PAIX MAINTENUE

Après avoir fait une revue des progrès historiques d'Ontario et de Québec et du développement subséquent des ressources matérielles de cette dernière province, M. Perreault a affirmé qu'à part ces ressources matérielles, Québec possède des "richesses d'une nature spirituelle et plus élevée." En dépit du développement industriel et commercial intense, et l'augmentation correspondante du nombre de travailleurs et d'employés, la paix et l'harmonie sociales ont été maintenues dans Québec entre les diverses classes de la société. "En outre, dit-il, les divers éléments de la population, bien qu'étant de races et de croyances différentes, vivent dans une atmosphère de justice, de respect mutuel et de confiance."

"Plus de 80 pour cent de la population de Québec est d'origine française et de religion catholique, dit M. Perreault. Mais la majorité n'est jamais intervenue dans la moindre mesure dans les droits des minorités, parce que cette même majorité a adopté et croit fermement au grand principe que le progrès n'est aucunement possible, à moins que les éléments composants d'une province ou d'un pays puissent dépendre, pour leur existence et leur développement, sur la reconnaissance large et généreuse de tous leurs droits respectifs."

MEME DROITS

Il cite en exemple le système scolaire de Québec pour démontrer l'esprit de tolérance et de fraternité qui existe chez la majorité canadienne-française de la province de Québec. Ce système, dit-il, accorde le même traitement et les mêmes privilèges aux deux principaux éléments raciaux — les Anglo-protestants et les Franco-catholiques.

Jamais, depuis la Confédération, en 1867, la législature de Québec n'a fait la moindre tentative pour restreindre aucun des droits de la minorité de langue anglaise par rapport à son système pédagogique, bien que les députés Canadiens français et catholiques aient toujours été en majorité absolue, ajoute-t-il.

(Suite à la page 2.)

La Session

(Suite de la première page.)

[illegible]

IL LE PIED DU S. ESPRIT

[illegible]

LE Dr H.-M. MITCHELL

Le docteur Mitchell a été accusé par M. Bryant de s'être approprié [illegible]

THOMAS HAYES

[illegible]

J.-A. CROSS

"Déclaration aussi fausse qu'elle peut être", a dit M. Cross. [illegible]

G.-N. SAMPSON

M. G.-N. Sampson, [illegible] de Régina, [illegible]

La minorité du Québec et celle de la Saskatchewan

Ce qui pourrait se faire—Les dernières déclarations de M. Anderson et la prochaine session parlementaire — Ce qu'est "l'école publique" de là-bas et ce qu'il ne faudra point perdre de vue.

[illegible]

* * *

[illegible]

* * *

[illegible]

M. PERREAULT

"De plus, l'histoire politique de sa province, poursuit M. Perreault, démontre et prouve que la législature de Québec ne se limite pas à octroyer à la minorité anglo-protestante ses stricts droits légaux, mais qu'elle s'est montrée très généreuse en la matière. [illegible]

LÉGITIME FIERTÉ

[illegible]

Il termine en espérant que l'Ontario et le Québec, les deux plus anciennes et plus riches provinces, donneront un exemple qu'il espère sincèrement voir suivi par les autres provinces en matière de vraie liberté et de paix sociale.

"Les nations ne peuvent croître et prospérer sans que chaque citoyen jouisse de tous ses droits individuels et politiques, dit-il. Rien de fort ou de durable ne peut être fondé sur la misère, le mécontentement ou l'injustice."

Si la Minorité

(Suite de la première page)

par M. Perreault vient de le faire devant le corps universitaire de Kingston. L'heure est d'autant plus propice que dans d'autres provinces il semble y avoir une recrudescence de malveillance à l'égard de la minorité canadienne-française.

[illegible]

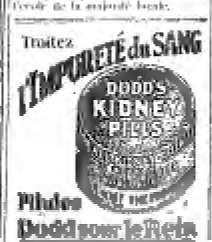
L'Action catholique

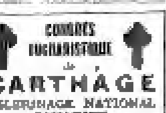
Un mal étrange

Mme Valére Nolet, de Saint-Séverin, Qué., raconte ce qui suit: "Pendant deux ans, j'ai souffert d'un mal étrange dans le côté droit. Quand les crises devenaient plus fréquentes et les douleurs plus intenses, je fus consulter un docteur. Il me conseilla une opération immédiate. A l'hôpital, on me fit comprendre que mon coeur était trop faible pour supporter l'opération. Mon mari insista alors pour que je fasse l'essai du Novoro du docteur Pierre et je l'écoutai. Les attaques devinrent alors moins fréquentes, et, aujourd'hui, la moindre trace de ce mal a disparu." [illegible] Docteur Peter Fahrney and Sons Co., 2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.







Biographie

Le R. P. Victor Pineau, O.M.I.

Le 10 février dernier s'éteignait, à l'école Saint-Michel de Duck Lake, le vénérable Père Pineau, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, âgé de quatre-vingt deux ans et neuf mois.

Victor Pineau naquit à Anquiguillan, diocèse de Laval, le 24 avril 1847, de René Pineau et Renée Jahn. Ses parents ne purent lui procurer qu'une éducation primaire [illegible] incomplète. De bonne heure le jeune Victor se sentit appelé à l'état ecclésiastique et son bonheur était de servir à l'autel pendant les cérémonies de l'Eglise. Sa mère, qui était une sainte femme, entretenait ces germes de vocation dans le coeur du jeune enfant, mais son père s'opposa toujours à son entrée au petit séminaire [illegible] donc à la maison paternelle pour aider son père.

Il avait vingt-trois ans quand la guerre franco-prussienne éclata. Il n'hésita pas à voler au secours de la patrie, en s'engageant dans les zouaves. Il assista à la bataille de [illegible], où le général de Charette se distingua si vaillamment à la tête de ses zouaves. C'est alors qu'il fit le voeu de se consacrer à Dieu, s'il revenait sain et sauf de la guerre.

Pour accomplir son voeu, le jeune Pineau avait des efforts héroïques à faire. Il lui fallait commencer ses études classiques à l'âge où, généralement, les jeunes gens ont déjà terminé les leurs. Son éducation primaire ayant été complètement défectueuse, ses études secondaires devaient grandement s'en ressentir. Mais malgré ses lacunes, il persévéra. A la fin de l'année 1877, Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, avait été obligé de se rendre en France pour les besoins de son diocèse. C'est alors qu'il [illegible] M. Pineau et consentit à l'accepter pour son diocèse comme frère convers. Désespérant de jamais atteindre le sacerdoce il se résigna à servir Dieu dans un emploi plus effacé.

Il laissa la France au printemps de l'année 1880. Il traversait les immenses prairies de l'ouest en charrette à boeuf en compagnie des Frères Leduc et Crehin, pour se rendre à Saint-Albert. Pendant plusieurs années, il fut employé aux travaux de la ferme et du moulin de Saint-Albert. Après son noviciat, il fut admis dans la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée et prononça ses voeux perpétuels en 1885.

A cette époque, Mgr Grandin avait plus que jamais besoin de prêtres, depuis la conclusion des difficiles traités avec les Indiens de son diocèse, des réserves s'étaient formées un peu partout et les Indiens demandaient des missionnaires pour les instruire. Les laisser seuls, c'était exposer ces pauvres gens à passer à l'erreur; car toutes les dénominations protestantes envahissaient les réserves, bâtissaient des églises et des écoles, avec l'appui à peine voilé du gouvernement; et, une fois installées, elles étaient un danger constant pour les ouailles d'alentour. Dans ces circonstances, Mgr Grandin se décida à faire continuer ses études ecclésiastiques au frère Pineau et, dans ce but, il l'envoya à la résidence de Notre-Dame-de-la-Paix, aujourd'hui Calgary, où le P. Claude [illegible] les éléments de la philosophie et de la théologie.

En 1887, il fut ordonné prêtre à Saint-Albert par Mgr Grandin. Il voyait enfin la réalisation de son voeu: il était prêtre pour l'éternité. Il fit ses premières armes sur la réserve indienne d'Hobbema et se mit de tout coeur à l'étude de la langue crise. Mais un obstacle insurmontable n'allait pas lui permettre de rester longtemps à ce poste et de se perfectionner dans le maniement des langues indiennes.

A cette époque, il y avait, à Duck Lake, un brave Père français du diocèse de Fréjus, le P. Touze. La misère physique et morale de sa paroisse, pendant ces années qui suivirent l'insurrection des Métis, [illegible] de l'abattre et de le décourager. Il prit le parti de retourner en France. A la nouvelle de ce départ précipité, le coeur sensible de Mgr Grandin fut grandement bouleversé: "Je suivrai mort, Deus!" Ayez pitié de moi, Seigneur. Il ajoutait: "Nous allons probablement envoyer le P. Pineau et le frère Lavoie." Cette lettre était datée du 12 septembre 1888. Le P. Pineau ne tarda pas à arriver en [illegible] d'Edmonton, pour voir s'il pourrait vivre dans cette mission de Duck Lake. Dans son nouveau champ d'action, le P. Pineau sut, dès le début, gagner l'affection de ses paroissiens, par sa prudence et sa bonté d'âme. Il eut à souffrir, pendant ces premières années de son ministère, la fatigue, la pauvreté et même la faim, mais jamais, il ne laissa échapper la moindre plainte. De Duck Lake, il dut desservir les Métis de Carlton et aller visiter le frère Piquet, qui tenait la classe à l'école Saint-Jean-Baptiste. Le voyage se faisait souvent à pied, même en hiver, et il lui arriva parfois de se geler les doigts dans un excès de zèle.

En 1891, il fut momentanément transféré à Saint-Paul de Battleford par Mgr Pascal; mais au bout de dix-huit mois, il fut rappelé à Duck Lake. C'est l'époque de l'ouverture [illegible] dans le centre de Batoche et de Duck Lake. Le P. Pineau reçoit les nouveaux arrivants, les place sur des terres, leur montre lui-même de ses mains comment travailler et bâtir et les aide de toutes manières de ses encouragements et de ses exemples.

Il leur bâtit une grande église qui faisait l'admiration du pays; et son amour de l'ordre et de la propreté suppléait à ce que la pauvreté ne lui permettait pas d'acquérir.

Ce fut cet amour de l'ordre qui causa le désastre qui devait lui briser le coeur pendant le reste de sa vie mortelle. C'était le 6 mai 1907. Le P. Pineau avait passé l'après-midi à ramasser autour de son église et à brûler les petits tas de débris qu'il avait amassés à distance. Puis il rentra chez lui. Deux heures après, il entendit le tocsin et les cris les enfants de l'école industrielle: [illegible], il voit et sent son église en flammes. Le vent qui soufflait avait apporté sur l'école une pluie de flammèches, et par [illegible] fallut qu'elle n'eut le même sort que l'église. Le feu s'était déclaré vers les cinq heures du soir, [illegible] heure après il ne restait plus qu'un monceau de cendres. Tout était brûlé, on n'avait pas même [illegible] à sauver les saintes espèces. Le [illegible] fut même témoin le jugement du bon Dieu. Quand sa nouvelle [illegible] petit à petit par suite de sa vieillesse, l'incendie de son église vers la fin [illegible] de [illegible] tout [illegible] une tablette de rien bois.

En 1908, le P. Pineau fut chargé de la paroisse de Saint-Louis de Langevin. Il y continua son ministère avec le même zèle et la même bonne volonté. Ce fut lui qui y construisit le presbytère à côté de l'église bâtie quelques années auparavant par son ami le P. Lecoq, O. M. I., premier curé de l'endroit.

Depuis longtemps, on s'apercevait que sa force diminuait, sa langue s'épaississait et lui rendait la parole difficile. C'était l'apparition du terrible cancer de la langue. La douleur était si violente qu'elle l'obligeait à s'enfermer seul dans sa chambre. Les paroissiens du pays lui conseillèrent de consulter les meilleurs chirurgiens d'Europe; car, eux-mêmes s'avouaient impuissants à enrayer les progrès du mal. En 1925, avec l'autorisation de ses supérieurs, il part pour la France. Il a la bonne fortune de rencontrer à Paris le célèbre docteur Doyen, qui s'intéresse à son cas et veut s'en occuper lui-même à sa clinique.

La première opération eut lieu au commencement de décembre. Il fallut endormir le malade pendant de longues heures. Cette opération si délicate eut un plein succès. Le vieux docteur Doyen était fier de son œuvre. Il fallut cependant une autre opération; elle fut fixée au 5 avril. A la vue du malade, qu'il ne pouvait songer à endormir à cause de la faiblesse de son coeur, le chirurgien eut peur et refusa. Le P. Pineau insista et déclara au docteur Doyen qu'il pouvait l'opérer sans avoir besoin de l'anesthésier; il ne bougerait pas. Devant cette insistance, la volonté de fer du docteur céda. Pendant deux heures, il put tailler, arracher, brûler dans la bouche du malade sans qu'un seul moment trahit la douleur, seule la transpiration qui lui inondait tout le corps ne permettait pas de douter du supplice qu'il endurait. Une fois l'opération terminée, le célèbre chirurgien serra la main à son patient, lui disant que durant sa longue vie dans les hôpitaux, il n'avait jamais vu tant de bravoure de caractère. "Docteur, lui répondit le P. Pineau, je suis soldat de France." "Cette dernière opération a bien réussi, écrit le P. Pineau lui-même, d'après les dires de l'opérateur, le docteur Doyen. Je parle plus facilement, ma langue est plus libre; je souffre peu, mais la guérison est lente." Il quitta la clinique, le 29 avril, tout en continuant à suivre chaque jour les traitements des docteurs. Ces lenteurs de la guérison le démoralisaient un peu. Un de ses amis vint lui relever le moral: "Vous vous êtes mis une fois pour toutes à la disposition du bon Dieu pour faire sa volonté quelle qu'elle soit. Il le sait bien. S'il veut que vous procuriez le salut des âmes par vos infirmités ou vos souffrances ou vos prédications, il est le maître et nous autres, nous n'avons pas le mot à dire. C'est lui qui choisit. Et si cela vous permet, cessez de vous dire comme à Jeanne d'Arc: [illegible] serai avec toi."

La guérison semblait réelle; mais personne n'y croyait. Aussi ses supérieurs majeurs lui conseillèrent-ils de rester en France pendant quelque temps, afin d'être en cas de besoin à portée des chirurgiens qui le traitaient.

L'année suivante, la guerre vint, les jeunes prêtres étaient mobilisés. Le P. Pineau se mit à la disposition des curés voisins pour les aider dans la desserte de leurs paroisses. Il exerça successivement le ministère à Mer, à Anquiguillan, à St-Quentin et à Pommerieux. C'est dans cette dernière paroisse qu'il restera jusqu'à son départ pour le Canada. Le Bulletin paroissial du 15 septembre 1921 annonce son départ en ces termes: "Mis dans l'alternative de rentrer dans une maison de sa congrégation, en France, ou bien de regagner son ancienne mission au Canada, le bon Père Pineau a préféré ce dernier parti, et c'est ainsi qu'il s'embarquera au Havre, le 21 septembre, à destination de l'Amérique du Nord. Nos paroissiens, nous le savons, éprouvent un vif regret du départ du R. P. Pineau. Tous ont pu apprécier, depuis cinq ans, les services éminents qu'il a rendus dans la paroisse. Il a été pour nous un auxiliaire précieux et dévoué.

"Que l'excellent Père Pineau soit bien assuré que dans la paroisse le souvenir de sa bonté et de sa [illegible] de Pommerieux, fidèles et pasteur, [illegible] piété et que nos meilleurs [illegible], nous conserverons fidèlement [illegible] comme nos meilleures prières le suivront jusque sur cette terre du Canada qu'il a déjà évangélisée pendant 33 ans et à laquelle il a tenu à vouer le reste de sa vie."

A peine arrivé à Duck Lake, il écrivait: "Me voici arrivé à Duck Lake, le voyage a été très heureux sur mer et sur terre, mais je n'ai pas oublié les habitants de Pommerieux et leur bon curé."

Désormais, le R. P. Pineau, déchargé de tous les soucis du ministère, se retira à l'école indienne de Duck Lake où il édifiait tout le monde par son esprit de recueillement et de prière, ainsi que par sa régularité à la pratique de ses exercices religieux. Peu de temps après son arrivée, les chirurgiens crurent à une nouvelle attaque de cancer, se décidèrent à l'ablation de l'oeil droit. D'autres souffrances et infirmités continuèrent à en faire un homme de douleur qui édifiait grandement son entourage par sa patience parfois héroïque.

Le 8 février dernier, le Père Pineau fut trouvé, le matin, baignant dans son sang, au bas d'un escalier. Que s'était-il passé? Personne ne le saura, car depuis ce moment, il resta dans un état de demi-conscience. Le lendemain, on s'aperçut que sa vie déclinait rapidement. Le Père Delmas s'empressa de lui donner l'extrême-onction et l'indulgence de la bonne mort. A une heure et demie de l'après-midi, il entrait en agonie; la communauté réunie récita les prières des agonisants, et la recommandation de l'âme. A une heure et 50 il rendait sa belle âme à Dieu pour aller célébrer au ciel, espérons-le, les premières vêpres de Notre-Dame-de-Lourdes.

Euge, serve bone, intra in gaudium Domini tui."

Le congrès de Carthage

Tunis. — Un bon nombre des évêques et archevêques du monde entier, auxquels avait été envoyée une lettre d'invitation au Congrès eucharistique, ont donné une réponse favorable. Il est encore trop tôt pour donner des chiffres. Disons qu'on peut espérer maintenant une cinquantaine d'évêques français, parmi lesquels plusieurs cardinaux, plusieurs évêques de Belgique, plusieurs d'Angleterre et d'Irlande, plusieurs d'Espagne, plusieurs de Pologne, parmi lesquels le cardinal Hlond, primat, de venir au congrès de Carthage. D'Italie les adhésions sont nombreuses, et une lettre [illegible] de Sardaigne laisse espérer que tous les évêques de la grande île voisine se trouveront présents. Viendront aussi, dit-on, l'archevêque de Malte et l'évêque de Gozo.

L'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, la Hollande, le Portugal, la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc., seront également représentées. Du Canada, on escompte la venue de plusieurs prélats. Il y aura aussi à Carthage le patriarche chaldéen de Babylone, ou, à son défaut, un évêque du même rite.

Nouveau musée

Rome. — On vient d'inaugurer au Vatican un musée archéologique confié aux soins de la Commission pontificale d'archéologie.

Le musée comprend de très nombreuses inscriptions lapidaires, ainsi que des sarcophages et divers produits de fouilles. Au cours des travaux d'établissement des fondations du musée, on a découvert les restes d'un certain nombre de maisons romaines, renfermant des objets anciens, notamment des fresques en bon état de conservation.

Le calendrier

Nous lisons dans le Journal des Débats:

Le gouvernement britannique s'est adressé au Vatican pour obtenir que le jour de Pâques soit désormais fixé à date fixe, sans doute. Le Saint-Siège a répondu qu'il ne voyait aucune raison sérieuse pour changer une tradition aussi ancienne que la date de Pâques. Il estime que la révision demandée briserait l'unité du calendrier en ce qui concerne les pays orientaux qui viennent justement d'adopter le calendrier grégorien".

Les Méthodistes américains voulurent un jour sur le même sujet consulter Sa Sainteté Léon XIII. Le Pape, par l'entremise du cardinal Rampolla, leur fit répondre qu'il ne fallait pas toucher à la tradition religieuse qui fait de la fête de Pâques un jour mobile.

La parole du Saint-Père

"Si notre reconnaissance envers Dieu et envers tous les coeurs généreux, qui ont été et continuent d'être les instruments de ses grâces n'a pas de limite, notre joie pourtant en a une. Vénérables Frères et très chers Fils, on a grandement travaillé, on a beaucoup obtenu, un grand nombre d'âmes ont été sauvées, et une gloire immense a été rendue à Dieu. Mais combien d'âmes encore qui se perdent! combien pour lesquelles le sang du Rédempteur coule inutilement! Il y a encore des masses profondes de peuples, aussi profondes que le continent noir, aussi profondes que les immenses régions de l'Inde et de la Chine. Ce sont ces masses qui attendent encore la parole de salut. Les missionnaires, de la Propagande, leurs guides, les évêques, leurs coadjuteurs, les catéchistes, les religieux, les vierges mêmes toutes consacrées à Dieu, toute la milice sainte de Dieu est là, devant ces foules; mais le nombre des ouvriers est insuffisant et les moyens font défaut à l'oeuvre. Pourvus? Ils sont là, sûrs de la victoire, prêts à donner leur vie pour l'emporter, mais les armes leur manquent, ils sont sans munitions.

Et tandis que d'autres ... et ce ne sont pas les hérauts de la vérité catholique ... avancent sur le terrain, la magnifique armée est déléguée de Xavier. C'est un spectacle angoissant, et c'est cette angoisse qui oppresse le coeur de Notre vénéré prédécesseur et Père dans le Christ, et le faisait se tourner vers les oeuvres missionnaires, afin d'appeler l'Univers au secours de ces ... [illegible] leurs immenses [illegible].

(Homélie sur la Propagation de la Foi, 1 juin 1922.)

La destinée sociale de la femme

En bons pays, pour répondre aux appels réitérés du Pape, une élite féminine se lève, se groupe, livre bataille. L'ennemi à vaincre, ce sont les modes modernes, c'est l'immoralité féminine. Redoutable adversaire. Mais "ce que femme veut, Dieu le veut." Si l'élite persévère, la victoire est certaine.

Le Canada n'a pas voulu rester à l'écart de cette croisade. Une ligue s'est fondée; la ligue catholique féminine. Elle est vaillante et agissante. Nombreuses sont ses sections paroissiales. Celle de Hull est une des plus actives. Et c'est sous ses auspices et par une de ses libéraux, Mlle Marie-Thérèse Archambault, que fut donnée la remarquable conférence publiée aujourd'hui en brochure. On y trouvera, en un vif raccourci, l'histoire de la femme à travers les âges, le rôle que Dieu lui a destiné, l'esprit qui doit l'animer en particulier à notre époque et dans notre pays. Toutes les éducatrices devraient prendre ces pages et les recommander à leurs élèves.

Publiée par l'Oeuvre des Tracts, cette brochure se vend 10 sous l'exemplaire [illegible] le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 1300, rue de Bordeaux, Montréal.

J'ai lu, en Amérique, comment se fondent les paroisses nouvelles. On commence par construire une école, et c'est seulement quand on s'est assuré ainsi le moyen d'avoir de véritables paroissiens qu'on se permet de leur bâtir une église. Chez nous, hélas! l'école, partout, travaille à vider nos églises. A quoi nous servirait de les embellir si nous n'avons pas retenu [illegible] et d'y faire affluer de vrais chrétiens."

Pierre et Ignace

Problème

Denis, je suppose que tu donnes à la petite sœur tout le bleu, et que tu lui en reprennes, huit; qu'est-ce que ça lui fera?

— Elle va la bleu aura.

Propos religieux

A propos de l'encyclique sur l'éducation

Cité du Vatican.—L'"Osservatore Romano," publie l'information suivante:

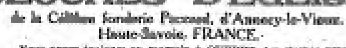
Quelques journaux étrangers ont pris prétexte du fait que la dernière Encyclique sur l'éducation de la jeunesse a été publiée dans un texte italien et que cette Encyclique contient des considérations sur les arguments qui ont fait l'objet de récentes discussions pour interpréter le document du Pape comme concernant spécialement l'Italie.

L'Osservatore Romano tient à préciser que l'Encyclique sur l'éducation de la jeunesse a un caractère général et que chaque pays serait mal fondé à prétendre qu'elle ne l'intéresse pas. En effet si ce qui concerne la mission éducatrice de l'Eglise et de la famille vaut aussi pour l'Italie ce qui concerne l'école neutre l'école mixte, la coéducation des sexes, le naturalisme pédagogique, le monopole de l'enseignement doit porter bien d'autres pays à un examen de conscience pour ne pas se jeter sans péché et lancer la première pierre contre l'Etat italien qui peut se vanter, dans ce domaine, de réformes héroïques.

Banquet en l'honneur de Pie XI

Ottawa, Ont.—Son Excellence Mgr Andrea Cassulo, Délégué Apostolique au Canada, a offert un dîner à l'occasion du huitième anniversaire de l'élection à la papauté de Sa Sainteté Pie XI. Les invités de Son Excellence étaient Sir William Clark, haut commissaire britannique au Canada, Son Excellence Jean Knight, ministre de France au Canada, l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, l'hon. Peter Heenan, ministre du Travail, Mgr H. Chartrand, Vicaire-Général du diocèse, Mgr Boursetti, secrétaire de la délégation, le major O'Connor, aide-de-camp de Son Excellence le Gouverneur-Général, et les secrétaires d'ambassade.

La santé du Pape et du Roi George V ont été proposées par Mgr Cassulo.



TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique nous ne publions que les lettres qui nous parviennent pourvues d'une véritable signature et de l'adresse du correspondant. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

Correspondance échangée entre M. Anderson et M. Mandin, secrétaire de l'école de Buck-Lake.

Régina, Sask.,
le 13 février 1930.

Au sujet de l'école Stobart, district scolaire No 8 R. C. P.

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 28 janvier et je vois que les sœurs ont été employées dans la susdite école pendant de longues années et ont donné un service satisfaisant, tant au Département qu'aux contribuables. [illegible]

[illegible]

Fidèlement vôtre,
J. T. M. ANDERSON.

pour échapper à l'influence catholique romaine.

Permettez-moi, honorable Monsieur, de vous faire remarquer que cette école protestante fut organisée plus de dix ans avant que la commission scolaire Stobart No 8 engageât des religieuses.

Les catholiques avaient été les seuls premiers pionniers de notre district. [illegible]

Plusieurs années après, quand à leur tour, nos concitoyens anglais protestants furent assez nombreux, ils fondèrent leur école, [illegible]

Depuis ces débuts déjà lointains, à ma connaissance, aucun conflit n'a éclaté dans le district.

Mieux que cela, nos concitoyens protestants constatent la valeur de notre école; [illegible]

[illegible]

Veuillez me croire, honorable Monsieur,
Votre tout dévoué,
Gustave MANDIN.

* * *

Régina, Sask.,
le 21 février 1930.

Au sujet de l'école Stobart, district scolaire No 8 R. C. P.

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 5 février et je dois vous répondre qu'il n'est pas nécessaire que vous fassiez quoi que ce soit pour engager des sœurs pour votre école, tant que les mesures proposées au sujet de cette question n'ont pas été définitivement arrêtées par l'Assemblée législative. Ces mesures traiteront d'un état de choses que le peuple de la province a décidé de voir cesser. Il est inévitable qu'une législation d'une nature restrictive comme celle que l'on propose, produise quelques incommodités, en certains cas, *but it would not be a good policy to make a class of exceptions, however desirable, that might be in individual instances.*

Fidèlement vôtre,
J. T. M. ANDERSON.

Gustave Mandin, Esq.,
Sec.-très. D. S. No 8, R. C. P.
Buck-Lake, Sask.

Comme le lecteur a pu constater, M. Anderson n'a rien à répondre aux arguments solides que lui oppose l'humble secrétaire de l'école catholique de Buck-Lake. Il s'en tient donc à répéter continuellement sa volonté ferme de s'ingérer, lui, et à sa volonté de sa propre liberté, dans les écoles que les catholiques ont construites et établies sur un bon pied, et pour lesquelles ils ne demandent qu'une chose, qu'on ne vienne pas y perturber la paix que les tolérances d'avant y a toujours existé. Et c'est le petit Anderson qui fait semblant de se plaindre que Québec se mêle des affaires de la Saskatchewan.

LETTRES AU "REGINA DAILY STAR"

La paix en Alberta

Monsieur le Rédacteur,

Dans un éditorial du 8 février, vous louangez S. G. Mgr O'Leary, archevêque d'Edmonton, sous la direction duquel les catholiques de l'Alberta "jouissent des plus heureuses relations avec leurs concitoyens protestants."

[illegible]

Si la paix et l'harmonie règnent en Alberta, c'est parce qu'il n'y a point de Star ni de gouvernement [illegible] contre les catholiques.

[illegible]

Raymond DENIS.

* * *

A propos de la loyauté des Canadiens français — Interprétation de la lettre de Mgr Prud'homme — Le président de l'A. C. F. C. chez le ministre de l'Education.

Monsieur le Rédacteur,

[illegible]

* * *

Depuis quelque temps, vous revenez sans cesse sur la lettre circulaire de S. G. Mgr Prud'homme. J'ai lu cette lettre circulaire avant vos critiques, et mon interprétation était toute différente de la vôtre, mais, de peur de m'être trompé, je l'ai lue et relue et ne puis apprécier l'interprétation que vous en donnez. [illegible] S. G. Mgr Prud'homme enjoint ses fidèles de prier pour l'heureuse solution des sérieuses questions qui affectent les catholiques de cette province. Ce n'est certes point demander le renversement du gouvernement. Je défie tout citoyen bien pensant de cette province de trouver une interprétation semblable dans la lettre de Sa Grandeur.

* * *

Dans un éditorial du 8 courant, vous déclarez — "it is said" — que le président de l'Association catholique des commissaires d'écoles franco-canadiens avait emmené son propre interprète pour discuter des questions d'intérêt public avec le ministre de l'Education. Juste avant ceci, vous affirmez qu'il y a des hommes et des femmes nés et élevés en Saskatchewan, qui ne parlent pas l'anglais. D'abord, c'est comique pour les amis de langue anglaise du président de la dite association — M. Raymond Denis — d'entendre que ce dernier ne peut parler anglais; ensuite, M. Denis est né en France où il a passé son enfance et une bonne partie de sa jeunesse. Il ne doit pas être inclus parmi ceux qui sont nés en Saskatchewan et ne parlent point l'anglais.

Il peut y avoir dans notre province, comme dans les autres provinces d'ailleurs, des questions en matière d'éducation assez discutables, mais ce n'est pas une raison pour soulever une partie de la population de la province contre l'autre, en accumulant sur la tête des Canadiens français toutes les injustices imaginables. L'histoire montre que de temps à autre une vague d'intolérance en matière de race et de religion envahit une certaine partie du Dominion, malheureusement elle est passagère. Lord Durham l'a soulevée le premier. Lord Elgin l'a endiguée. En Ontario, il n'y a pas longtemps, le peuple fut agité par la fameuse question d'école, mais le premier ministre Ferguson l'a solutionnée. Au Manitoba, Norris l'a ressuscitée et Bracken l'a réglée. Malheureusement, à l'heure actuelle, la Saskatchewan est dans la tourmente; cette dernière se calmera aussi. Invariablement, au milieu de l'orage, des hommes surgissent qui se placent au-dessus des querelles [illegible] et trouvent la solution qui empêche les frictions entre les populations d'origine et de religion différentes et les stimulent à promouvoir l'éducation, le progrès et la prospérité de notre Dominion.

UN CANADIEN-FRANÇAIS

* * *

Dunning et Bennett

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 8 février, vous [illegible] Charles Dunning pour ce qu'il a dit et n'a pas dit dans son discours donné à Régina, deux jours auparavant.

Vous lui reprochez son silence sur des questions que vous jugez importantes.

"Pas un mot de la campagne de son gouvernement pour introduire le bilinguisme dans l'Ouest, au mépris de la Constitution.

"Pas un mot du déploiement de l'Union Jack des écoles publiques de la Saskatchewan et de la substitution des crucifix catholiques romains."

(Suite à la page 5)

Premier Anderson

(*Tiré de la première page*)

[illegible] French Canadians in particular, is no secret. The government paper, the *Regina Star*, has carried on, and is so doing at present, a campaign of vilification unsurpassed by even some of the Toronto papers in their heydey. The Star has been [illegible] for the past year, and how any person in his senses could believe the slanders and slurs published in that journal is almost beyond comprehension. The trouble is that the Star's readers are not in their right senses, Maloney and his associates being responsible for the loss of whatever little reason they ever possessed.

The objection of the Sisters being clothed in an eminently modest manner is strange. As custodian of the morals of the children of the province in an official sense, the Minister of Education, Mr. Anderson himself, should have no objection to the garb of the reverend Sisters, which though possibly not as fashionable as that of the young ladies at the tea rooms and dance halls, is certainly much more Christian and modest.

Until Mr. Anderson makes some definite move, it is rather difficult to do anything in the way of answering his objections. This move should not be long delayed. It might be pointed out that no politician ever graduated into a statesman via the bigotry route. Anderson is in a fair way to seeing a promising career come to an early end.

L'ATTITUDE d'ANDERSON

*Traduit du Northwest Review
15 février 1930.*

M. J.-T.-M. Anderson, le vaillant champion des Nordiques provinciaux de la Saskatchewan, a annoncé, la semaine dernière, que la troublante question des écoles, qui a joué un rôle si important dans le soulèvement de juillet, serait exposée dans son plein par devant la législature, à la première occasion. Il mentionna mardi après-midi de cette semaine comme étant le jour où il énoncerait sa politique et prononcerait son jugement sur les écoles.

Les journaux de mercredi ne disent mot de la tirade attendue. Peut-être qu'un peu plus tard durant la semaine on dira quelque chose à ce sujet.

La situation de la Saskatchewan est étrange. D'un côté, il y a l'Eglise catholique et de l'autre les K. K. K. et leurs marionnettes à la législature. Quelles que soient les autres questions qui aient pu être en jeu dans la dernière élection, le facteur décisif fut la bigoterie d'un élément enragé. Avec ces prémices, il est possible de comprendre quelque chose de la situation politique de la Saskatchewan.

Anderson est dans une position embarrassante. Sa campagne de l'été dernier fut appuyée par le Klan avec, comme propagandistes, des hommes tels que Maloney et des ex-religieuses ou qui se faisaient passer pour telles. De longtemps on n'avait vu tant de saleté dans une élection au Canada. La mauvaise odeur de cette campagne électorale a été sentie par les nez des gens respectables de diverses races et croyances de la province.

Le gouvernement doit jouer à la comédie pour satisfaire ceux qui lui ont donné le pouvoir. L'épouvantail de l'école fera évidemment bien dans le pôle.

Les faits ne cadrent point avec les assertions des membres les plus violents du gouvernement. Que les changements proposés aux lois soient dirigés contre l'Eglise catholique en général, et contre les Catholiques français en particulier, ce n'est pas un secret.

L'organe du gouvernement, le *Regina Star*, a mené et mène encore actuellement, une campagne de diffamation insurpassée même par quelques-uns des journaux de Toronto, dans leurs beaux jours. Le Star a menti délibérément depuis un an, et qu'une personne sensée puisse croire les calomnies et les bêtises publiées dans ce journal est presque hors de compréhension. La difficulté, c'est que les lecteurs du Star ne possèdent point l'usage parfait de leurs sens, Maloney et ses associés sont responsables pour la perte du peu de raison qu'ils aient jamais pu avoir.

L'opposition aux Sœurs, vêtues d'une façon éminemment modeste, est étrange. Comme gardien officiel des mœurs des enfants de la province, le ministre de l'Education, M. Anderson lui-même ne devrait point avoir d'objection au costume des révérendes Sœurs, qui n'est peut-être pas aussi fashionable que celui des jeunes demoiselles des salles de thé et de danse, mais qui est certainement et plus chrétien et plus modeste.

Avant que M. Anderson ait pris un acte précis, il est difficile de présenter quoi que ce soit en réponse à ses objections. Mais ça ne tardera pas à venir. On pourrait signaler qu'aucun politicien n'est devenu un homme d'Etat digne par la voie de la bigoterie. Anderson est sur le bon chemin pour voir une carrière chargée d'espérance se terminer prématurément.



Échos de la Presse

Choses de la Saskatchewan

La session parlementaire à Régina revêt une importance exceptionnelle qui aura sa répercussion à travers tout le pays. Comme il fallait s'y attendre, la question scolaire figure au programme du gouvernement. Le discours du trône annonce que la loi sera amendée de façon à éliminer des écoles publiques de la Saskatchewan les emblèmes religieux et le port du costume religieux. C'est l'un des premiers bills qui seront soumis à la législature. Notons que le bilinguisme est tenu en dehors du projet de réforme.

Depuis plusieurs années, la suppression du crucifix et du costume religieux a été l'un des articles du programme de M. Anderson. Lui et ses principaux partisans en ont fait grand cas dans la dernière campagne électorale. On se rappelle que durant la législature précédente, il avait proposé une motion en ce sens qui avait recueilli [illegible] la sienne.

Un parti politique [illegible] ne saurait devenir aujourd'hui le premier ministre de la Saskatchewan. On tend cependant à croire que la majorité précaire, faite de morceaux disparates, qui a engendré ce changement de gouvernement inespéré, éprouve le besoin irrésistible de s'affirmer sur une mesure assez discutable. Ces indépendants et ces progressistes n'ont pas été élus, semble-t-il, sur un programme scolaire aussi radical. Reconnaissons toutefois que les progressistes, quand ils étaient dans l'opposition, se sont montrés plutôt antipathiques à l'élément catholique et français. Il vaut mieux ne pas entretenir d'illusions de ce côté.

Le motif invoqué par M. Anderson pour justifier son attitude est le désir de faire régner la paix et l'harmonie là où actuellement existe la discorde. Ce but ne saurait être atteint, d'après lui, qu'en écartant de l'école toute influence religieuse, en établissant un régime strict de laïcisme et de neutralité.

Est digne de remarque, que dans tous les pays et à toutes les époques, les persécuteurs ont toujours aimé prétendre hautement être guidés par un vif sentiment de sollicitude à l'égard de leurs victimes. À les entendre, ils ont à coeur les intérêts des catholiques plus que l'Église elle-même et ils se font fort d'assurer leur bonheur... à condition qu'on les laisse agir.

* * *

M. Anderson ne laisse passer aucune occasion de répéter que dans le débat actuel il s'agit de l'école publique et de l'école publique seulement. Veut-il ainsi induire en erreur ceux qui ne sont pas au fait du régime scolaire dans la province et les tenir sous l'impression que les écoles catholiques ne sont pas atteintes?

En Saskatchewan, l'école publique dans chaque district est l'école de la majorité locale, catholique ou protestante; l'école séparée est l'école de la minorité locale, catholique ou protestante. De fait [illegible] qu'un chiffre fort restreint d'écoles séparées — presque toutes pour les catholiques, situées dans les villes. Mais dans les deux diocèses de la province, on compte un grand nombre de paroisses rurales. Les catholiques y sont naturellement assez bien groupés et représentent la majorité dans leurs districts scolaires. C'est dire que leurs écoles sont des écoles publiques pures et simples et qu'elles tombent dans la catégorie de celles d'où l'on veut bannir le crucifix et le port du costume religieux. Ce sont même les seules qui seront frappées par l'adoption de la mesure projetée, car on ne connaît aucun district scolaire protestant qui engage des soeurs comme institutrices et fasse usage des symboles religieux.

Bien entendu, Allemands, Irlandais, Ruthènes, Polonais et autres subiront le même sort que nos propres compatriotes. On a pu s'étonner en certains milieux que ce soit à la demande d'un groupe d'Allemands que M. Anderson ait lancé son ukase sur l'enseignement du catéchisme en anglais; quelques-uns en ont conclu un peu hâtivement que les catholiques de langue allemande dissociaient leur cause de celle des Canadiens français. Nous publions aujourd'hui une lettre du président de leur association de commissaires d'écoles qui écarte toute équivoque à ce sujet.

À propos de cette interdiction de la langue maternelle dans l'instruction religieuse — mesure déjà en vigueur — l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan est d'avis que c'est un point sur lequel elle ne peut céder. Elle demande aux commissions scolaires de continuer à employer le français durant la demi-heure d'instruction religieuse.

* * *

Pour compléter le dossier de la lutte scolaire en Saskatchewan, il nous faut mentionner brièvement les commentaires inqualifiables du *Regina Daily Star* sur la lettre circulaire de Mgr Prud'homme. L'organe de M. Anderson déclare sans ambages que cette lettre *organise et préconise une campagne de la population catholique de la Saskatchewan pour renverser le gouvernement. C'est un acte de haute trahison qui exige un blâme public de la part du Légat du Pape à Ottawa.* Rien que cela!

Il est de tradition [illegible] dans l'Église que les évêques élèvent la voix au nom de la justice, lorsqu'ils estiment que les droits de leurs ouailles sont lésés; dans les mêmes circonstances, ils ordonnent des prières publiques pour implorer les lumières divines et détourner un péril menaçant. Le chef du diocèse de Prince-Albert a rempli simplement et courageusement un devoir de sa charge. Fallait-il s'étonner de la bordée d'injures que lui lance le *Star*, quand on sait de quelles attaques violentes il poursuit tout ce qui est catholique et français?

L'honorable M. Anderson nous pardonnera, mais nous refusons de croire à la bonne foi d'un gouvernement qui parle de paix et d'harmonie et dont l'organe officiel prêche constamment la haine et la discorde.

Donatien FRÉMONT.

La Liberté.

LA LIBERTÉ SCOLAIRE

Le dogme de la suprématie de l'État en matière scolaire est à la base de toutes les difficultés scolaires. Aux yeux des hommes d'état des provinces anglaises, le père de famille a exercé tous ses droits lorsqu'il a voté et il n'a pas le droit de pénétrer dans l'école où sont instruits ses enfants; seul l'État a le pouvoir de fixer et de surveiller les programmes d'enseignement et de désigner qui donnera l'instruction. Il s'ensuit que, même dans nos écoles, des instituteurs et des institutrices se considèrent comme de simples fonctionnaires qui relèvent uniquement de l'État et n'ont à plaire qu'à lui.

Le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, a donné la note juste lorsqu'il prononçait ces paroles aux fêtes jubilaires d'une école normale: "Maîtres et maîtresses accomplissent leurs fonctions d'éducateurs, non pas au nom de l'État, non pas au nom de la collectivité ou de la race, mais exclusivement au nom des parents et au nom de Dieu. Le principe de la liberté du père de famille a toujours été la base du programme catholique."

Cette vérité est solennellement rappelée par S. S. Pie XI dans sa dernière encyclique. Si les gouvernements y conformaient leur conduite, la persécution scolaire serait évitée et l'école primaire formerait de meilleurs citoyens.

Le Droit. Ch. G.

POLITIQUE ESPAGNOLE

Certaines revues deviennent à la longue monotones et routinières, mais ce n'est pas le cas pour *La Ruche écolière*, ce délicieux magazine destiné à la jeunesse canadienne. Le numéro du premier février respire un parfum de jeunesse, de gaieté et d'entrain qui prouve [illegible].

Au frontispice, [illegible] superbe composition qui est bien de saison: *Au toboggan*. La première, au CONCOURS, présente une scène d'intérieur: *Le diable du canal*(?).

Vous lisez ensuite une mystérieuse légende de la rivière des Prairies: *Le Nageur du Père Hervillet*(?). Après avoir frissonné en lisant la suite des comiques aventures de Bambocho et Bambotte(?).

Maintenant un peu de sérieux avec la chronique des Avant-Gardes de l'A. C. J. C., puis revenons aux "Belles Histoires de paroisse." Nous lisons cette fois-ci *L'Aventure des sept maris de l'île Grosse*(?).

Les petits et petites Français des États-Unis auront le plaisir de lire un nouveau et intéressant chapitre de *L'Histoire de la race française en Amérique*.

La double page du milieu renferme une belle fable de La Fontaine, illustrée en deux couleurs et le travail de Mlle Irène Gilly, gagnante de la médaille d'or au concours de français.

La chronique "À travers le monde" nous dira la fin de Pio [illegible] et les amateurs de roman trouveront, à la suite, un nouveau chapitre du roman canadien *Les chercheurs d'or*.

Il ne faut pas oublier le courrier de Reine-Abeille, la page Amusez-vous et la page des concours.

Rappelons que *La Ruche écolière* paraît le 1er et le 15 de chaque mois à 32 pages abondamment illustrées. Abonnement: $1.00 par an. Envoyez cinq sous en timbres pour avoir un numéro spécimen.

Adresse: LA RUCHE ÉCOLIÈRE, 30, avenue Sterling, Montréal.

VIENT DE PARAITRE

Madrid. — Deux figures surtout sont en évidence en Espagne, à la suite du changement de régime gouvernemental. La première de ces figures est le roi Alphonse lui-même. Depuis son avènement, en 1886, jamais, semble-t-il, il ne s'est tant occupé des affaires du pays. La seconde figure est le duc d'Albe, un intellectuel espagnol, un humaniste et un réformateur social, assermenté comme ministre de l'instruction publique. Ce portefeuille semble lui avoir été confié pour lui permettre d'établir la paix chez les étudiants d'universités en grève de Madrid et d'autres villes. Il sera probablement plus tard ministre d'État.

Le nouveau cabinet s'est réuni pour la première fois.

Le premier ministre déclara dans son premier discours que le nouveau régime était clairement défini et que la mission du dictateur avait pris fin. C'est, dit-il, le devoir du gouvernement d'amener le plus tôt possible la restauration judiciaire et constitutionnelle abolie lors de l'avènement de Primo de Rivera. Le conseil décida de laisser de côté les décrets de Rivera et de supprimer immédiatement l'assemblée nationale.

On dit que le gouvernement prendra des mesures immédiates pour rétablir la constitution de 1876, tenir des élections pour députés et sénateurs et rétablir le parlement. De plus, des changements municipaux seront apportés, et cela en premier lieu.

SERMENT D'OFFICE

Le nouveau gouvernement du général Damaso Berenguer est entré officiellement au pouvoir, mettant fin à la dictature du général Primo de Rivera. Le nouveau premier ministre et la plupart de ses ministres ont prêté le serment d'office au Palais Royal.

Le roi Alphonse et un petit groupe de représentants officiels de la maison royale étaient témoins, mais il n'y eut pas de cérémonies spéciales pour marquer le nouveau régime qui apporte à l'Espagne la constitution de 1876.

Au cours de la soirée, Primo de Rivera a remis officiellement son mandat à son successeur et les nouveaux ministres ont pris possession de leurs départements respectifs. Les ministres ont tenu une conférence, mais le premier ministre Berenguer a déclaré qu'il n'y aurait pas de réunion officielle du cabinet avant au moins quelques jours.

Le ci-devant dictateur a déclaré lui-même que le motif principal de sa conduite était le mécontentement du roi, lors de sa manifestation. Cette manifestation eut lieu à la suite de la demande du dictateur à l'armée et aux officiers de marine s'ils étaient encore en sa faveur.

Plus tard dans la journée, Primo de Rivera est allé rendre visite au roi et lui a raconté ce qu'il avait fait. Le roi s'est montré déçu que ce dernier ne lui eût pas demandé conseil avant d'agir ainsi. Sur ce, Primo a donné sa démission.

"Les réponses des officiers, a dit Primo, étaient qu'ils étaient fidèles à la monarchie."

LETTRES . . .

(Suite de la page 4)

"Pas un mot de l'invasion de nos écoles publiques par les soeurs du Québec.

"Pas un mot de l'étonnante attaque de l'évêque Prud'homme contre le gouvernement civil de la Saskatchewan.

"Pas un mot des assemblées publiques, des souscriptions publiques et des résolutions publiques du Québec pour imposer — la force — l'usage du français dans les écoles de la Saskatchewan, au mépris de l'Acte scolaire."

* * *

Toutes ces choses, à votre opinion, sont autant de calomnies répandues dans l'Ouest canadien par le gouvernement libéral, de connivence avec Québec et vice versa.

Il y a deux ou trois semaines, un autre homme d'État canadien, l'honorable Bennett, chef du parti conservateur à Ottawa, s'arrêta en Saskatchewan au cours de sa tournée dans l'Ouest. Il donna deux discours importants à Saskatoon et à Régina.

Mais, chose curieuse, en plein coeur de la zone terrorisée, où il aurait pu avoir une claire vue du désordre qui pèse sur la Saskatchewan, le gentleman préféra demeurer coi.

"Pas un mot de la campagne du gouvernement pour introduire le bilinguisme dans l'Ouest, au mépris de la Constitution.

"Pas un mot du déplacement de l'Union Jack des écoles publiques de la Saskatchewan et de la substitution des crucifix catholiques romains.

"Pas un mot de l'invasion de nos écoles publiques par les soeurs du Québec.

"Pas un mot de l'étonnante attaque de l'évêque Prud'homme contre le gouvernement civil de la Saskatchewan.

"Pas un mot des assemblées publiques, des souscriptions publiques et des résolutions publiques du Québec pour imposer — la force — l'usage du français dans les écoles de la Saskatchewan, au mépris de l'Acte scolaire."

Combien étrange a dû vous paraître ce mutisme sur des questions vitales! Mais, plus étrange encore, monsieur le Rédacteur, votre silence sur l'attitude de M. Bennett, au son manque d'attitude — comme une vigie endormie ... à cette occasion. Vous êtes demeuré [illegible] comme une huître.

M. Bennett est trop intelligent, je compte, pour croire un instant que l'usage de quelques formules et affiches bilingues est le signe infaillible d'une campagne de la part du gouvernement libéral pour introduire le bilinguisme dans l'Ouest du Canada, au mépris de la Constitution. Il y a un manque de proportion entre l'effet et la cause.

M. Bennett est trop intelligent pour croire que l'on a enlevé artificiellement l'Union Jack d'une seule école publique ou séparée, et qu'on lui a substitué les crucifix catholiques romains. La simple pensée de cela sent le ridicule [illegible] et intolérable.

M. Bennett est un homme trop intelligent pour avoir même fait allusion dans ses discours à l'étonnante attaque de l'évêque Prud'homme contre le gouvernement civil de la Saskatchewan, parce qu'il sait qu'il n'a jamais existé pareille attaque [illegible] dans l'imagination morbide du rédacteur du *Star*.

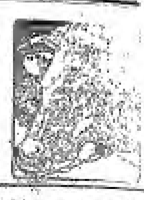
M. Bennett est trop intelligent pour avoir fait la moindre allusion aux assemblées publiques, aux souscriptions publiques et aux résolutions publiques dans Québec pour imposer — *la force* — l'usage du français dans les écoles de la Saskatchewan, au mépris de l'Acte scolaire. Car, il sait tous ou que les résolutions [illegible] l'attitude du docteur Anderson, en matière d'éducation. J'ai hâte à savoir si le savant et [illegible] rédacteur du *Star* se souviendrait de citer les exemples d'une seule assemblée publique, d'un seul dollar souscrit pour imposer le français dans les écoles de la Saskatchewan, au mépris de l'Acte scolaire.

Le fait est qu'aucun des deux hommes d'État en général ne voulait suivre le *Star* dans ses divagations. C'eût été trop se ravaler. Tous deux sont trop grands pour s'abaisser au niveau du *Star*.

Antoine de MAIGRERIE(?).



-- PAGE AGRICOLE -



La véritable formule de coopération

Nous donnons ici quelques extraits d'un discours donné par S. G. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, lors d'un banquet qui clôtura la grande fête du Mérite agricole à Québec.

Après avoir souligné l'influence de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne dans sa région, l'évêque de Rimouski a déclaré que l'Ordre du Mérite agricole portait très bien son nom. L'orateur rappela que dans les régions les plus traditionalistes de l'Europe, on sentait le besoin de changer les méthodes de culture, et poursuivit: "Le [illegible] de l'industrie [illegible] que nous avons connu depuis longtemps: l'élimination de commerces liés l'agriculture, d'augmenter les spécialisations, de diminuer par la coopération, le coût de revient [illegible] choses qui [illegible] de l'industrie."

Mgr Courchesne fit voir ensuite l'importance de la science agricole et déclara: "Ce n'est pas l'intelligence qui manque, mais peut-être que l'intelligence de nos ruraux, jusqu'à ce dernier quart de siècle, n'avait pas assez compris l'importance de la science agricole."

Parlant de la coopération, l'évêque de Rimouski déclara: "Si nous pouvons maintenant trouver la formule qui, au moment d'organiser la coopération agricole, n'exposera pas nos cultivateurs à trouver dans ces organismes mêmes des principes de division, quand ce serait une sorte de [illegible] aux rouages des organisations électorales, ce serait parfait. Il y a dans l'air des rumeurs de paix à cet égard."

"L'on peut être certain, ajouta l'orateur, excepté que les hommes d'Eglise continueront d'apporter leur cœur et leur esprit à l'aide de nos bonnes gens.

"Nous croyons que la préparation du règne de Dieu et de sa justice est une première condition de succès même temporels. Nous ajouterons même que nous ne croyons pas faire œuvre vaine en rappelant que la loi de gratitude consiste d'abord à accepter sans [illegible] les [illegible] de son devoir d'état. Mais, cela fait, nous pensons que la charité et même la justice sociale nous font un devoir de seconder tout ce qui améliorera la condition moyenne de notre classe agricole, décidera la jeunesse rurale à tenir, rétablira l'équilibre nécessaire entre nos populations urbaines et campagnardes, assurera un autre équilibre, celui de notre fortune nationale, garantira, enfin, ce sans quoi un peuple n'est pas maître de ses destinées, la possession joyeuse et active du sol. Après cette assurance donnée de la part des gens d'Eglise, est-ce trop souhaiter que [illegible] qu'il se hausse jusqu'à l'intelligence de leurs [illegible] et ne se pose pas en ennemi de la coopération agricole? Quant à l'industrie, nous n'ignorons que, toute jeune dans un [illegible] déjà vieux, elle en est encore à rechercher la solution qu'elle pose par ses propres développements. L'un de ces problèmes, on le sait assez, consiste à concilier les intérêts de la grande industrie avec les exigences du bien commun. On voudra bien croire que nous ne tramons pas de noirs desseins contre la grande industrie. Mais il nous sera bien permis de nous demander si la formule de l'avenir en ce qui concerne le développement harmonieux de nos forces, ne consisterait pas à favoriser, au lieu de la seule grande combinaison anonyme, la multiplication des petites industries locales, moins [illegible] et plus faciles à maintenir en bons termes avec l'agriculture. Je n'ai pas qualité pour répondre à cette question. Il me faudrait d'ailleurs prendre plus de temps que pour les paroles que j'ai dites déjà. Mais je puis avouer que j'exprime en le passant le sentiment de plus en plus précis du monde ecclésiastique et des laïques les plus influents et les plus sages du milieu dans lequel je vis."

LE CARTEL
Aucune opposition

Ottawa. — Dans un communiqué, le bureau de Sir William Clark, haut commissaire de Grande-Bretagne, [illegible] d'annoncer que l'Association des minotiers britanniques a nié officiellement, au cours d'une réunion, qu'il y ait eu opposition organisée en Grande-Bretagne, contre l'importation du blé canadien.

Le communiqué ajoute que les minotiers de Grande-Bretagne devront acheter du blé canadien tout à cause des qualités spécifiques de ce blé, que parce qu'il prête particulièrement bien aux mélanges avec le blé de leur pays.

AUCUNE HOSTILITE

Londres. — M. [illegible] McPhail, de Regina, président du Cartel de blé canadien, actuellement en Angleterre, a déclaré qu'il n'existe aucune hostilité contre les producteurs de blé canadien en Angleterre. Toutes les difficultés viennent du fait que la récolte de 1928 de l'Argentine est vendue à plus bas prix.

Le Pool n'a pas sollicité le gouvernement fédérale

L'ATTITUDE DES BANQUES

Winnipeg—Tout l'Ouest a protesté vigoureusement contre la rumeur selon laquelle une demande serait venue de Winnipeg pour que le gouvernement prenne en main le surplus de blé et crée un désastre. Les directeurs des "pools" de blé et des marchés de grains nient carrément; ils ne se sont jamais adressés au gouvernement pour obtenir une telle coopération.

Et les appréhensions arrivent de tous les milieux, aux "pools" pour leur politique de vente méthodique. On sait que ces organisations sont solidement appuyées par les ministères du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Et l'Association des Banquiers canadiens vient de déclarer officiellement que les banques qui ont avancé de l'argent n'exerceront aucune pression pour liquider les présentes réserves de blé.

Les membres du cabinet, de leur côté, affirment qu'on ne leur a jamais demandé de prendre la situation en mains. M. Crerar, dit qu'il n'a jamais entendu parler de la chose. M. Malcolm, ministre du [illegible] de sa résidence, le Kincardine [illegible], a téléphoné la même [illegible]. Un membre du cabinet aurait déclaré que c'était là une mesure adoptée pendant la guerre, mais dont il ne saurait être question aujourd'hui.

Les pools ont l'appui plein et entier des gouvernements provinciaux de l'Ouest qui garantiront aux banques l'argent qu'ils ont prêté aux coopératives de blé. La lutte se fait actuellement entre les coopératives canadiennes de vente et les acheteurs de Liverpool.

DECLARATION DE M. MALCOLM

Toronto. — M. James Malcolm, ministre du Commerce du Canada, a déclaré, au cours d'une conversation téléphonique avec la *Canadian Press*, qu'il n'y avait aucune raison de panique, ni aucun danger dans la situation du blé au Canada.

M. Malcolm téléphonait de Kincardine, Ont. Il a dit n'avoir jamais entendu parler d'une démarche auprès du gouvernement fédéral pour qu'il prenne le surplus du blé canadien.

Il a dit comprendre que la difficulté au sujet de l'*Electric Elevator Company* de Winnipeg avait été réglée d'une manière satisfaisante.

On a rapporté, il y a quelque temps que l'*Electric Elevator Company* avait quelque difficulté financière, continua M. Malcolm. La loi que prétendait que, en vertu de la section 88 de la loi des banques, elle avait droit à tout le grain que la compagnie avait en entrepôt. Les commissaires des grains demandèrent au Winnipeg Grain Exchange de protéger son membre le plus faible. L'arrangement a été satisfaisant, et aucune perte ne sera subie par rapport à cette compagnie par des propriétaires de blé.

Cinquième rapport annuel de la coopérative du blé de Saskatchewan

(suite)

SURCHARGES D'ELEVATEURS

Le profit net de nos élévateurs de campagne et de terminus, outre 206,458.71 déposés pour remboursement sur ferme, se sont élevés à $2,131,373.76. De ce montant, il a fallu déduire $602,592 pour intérêt à 6 pour cent pour déductions d'élévateur. Il est resté une balance de $1,588,131.31 disponible pour taxe sur le revenu, établissement de réserves nécessaires et remboursement de surcharge à l'élévateur. La Commission a recommandé, et ce fut approuvé par les délégués au meeting annuel, que ce remboursement soit fait au raison de 3-4 de cent le boisseau pour le grain du Cartel qui passe par nos élévateurs, et 1-2 cent le boisseau pour le grain du Cartel passant sur la plateforme et expédié vers les élévateurs terminus, ou mis en route par les élévateurs de la ligne vers un terminus du Cartel.

LES ELEVATEURS TERMINUS du CARTEL de la SASKATCHEWAN

Durant la récolte de 1928-29, il a passé par des élévateurs terminaux du Cartel de la Saskatchewan 112,111,287 boisseaux de [illegible] grains, augmentation de 18 millions sur l'année précédente. La table ci-dessous montre la capacité actuelle d'emmagasinement du Cartel de blé de la Saskatchewan:

	Boisseaux
No 4, Port-Arthur	6,425,000
No 5, Port-Arthur	2,150,000
No 6, Port-Arthur	7,300,000
No 7, Port-Arthur	5,900,000
No 8, Port-Arthur	2,500,000
Buffalo Transfer House	2,000,000
Total	27,273,000

LA CIE DE CONSTRUCTION DU CARTEL DE BLE DE LA SASKATCHEWAN

La compagnie de construction du Cartel de blé de la Saskatchewan — Saskatchewan Wheat Pool Construction Company, Ltd. — qui a été incorporée l'an dernier en vue de construire des élévateurs de campagne, fonctionne comme département du "Saskatchewan Pool Elevators, Ltd." Durant l'année passée, des élévateurs qui ont été achetés à 25 endroits et 14 élévateurs ont été construits à des stations auxquelles nous devions par les élévateurs du Cartel. Dans cinq endroits, un deuxième élévateur a été construit; et 26 élévateurs du Cartel ont été démantelés et reconstruits par les équipes de notre compagnie de construction. Environ 25 élévateurs ont été construits à des nouvelles stations de chemin de fer où l'on peut espérer du commerce. Les équipes du Cartel ont aussi construit 9 annexes à des élévateurs déjà existants. En plus du travail fait par les équipes de la compagnie de construction du Cartel, ainsi qu'indiqué plus haut, des élévateurs ont été construits par des contracteurs à 12 stations.

RAPPORTS FINANCIERS

Le fonctionnement du Cartel de blé et des Centres [illegible] a coûté $655,777.33. Ce qui fait .41 de cent par boisseau, comparé à .30 de cent, l'année précédente.

Les chiffres suivants indiquent les dépenses comparatives du fonctionnement durant les trois dernières années, et aussi le coût par boisseau:

Coût net de fonctionnement	
1928-29	$655,777.33
1927-28	$620,309.30
1926-27	$496,102.90

1928-29: Coût net par boisseau, .411; dépenses de transport par boisseau, fret sur les quais, etc., .744, montant net déduit par boisseau 1.304.

1927-28: Coût net par boisseau, .30; dépenses de transport par boisseau, fret sur les quais, etc., .98, montant net déduit par boisseau, 1.48.

1926-27: Coût net par boisseau, .30; dépenses de transport par boisseau, fret sur les quais, etc., .91, montant net déduit par boisseau, 1.41.

Pour la dernière récolte, comme les années précédentes, on a fait la déduction d'élévateur. Au taux de 2c le boisseau, cela fait la somme de $[illegible]. Le total de déductions d'élévateur, depuis les débuts du Cartel se chiffrent à $12,155,183.73. Le tout a été placé dans le compte [illegible] de la compagnie d'élévateurs du Cartel de la Saskatchewan.

Il a été fait aussi une déduction d'un pour cent du prix de vente pour la réserve commerciale; ce qui a donné la somme d'un million 628,295.21. Le total de la réserve commerciale, pour les cinq ans de nos activités, est de $6,652,765.98. Approximativement $4,000,000 de cette réserve ont été prêtés à la compagnie d'élévateurs du Cartel de la Saskatchewan, pour la construction du *Pool Terminal No 7*. La balance de ces fonds a été placée dans des valeurs sans intérêts édifice bureau-chef, outillage, etc., et, de plus, pourvoit au capital en main nécessaire au maintien des affaires de l'organisation.

On a distribué à chaque producteur des certificats de déductions d'élévateur et de réserve commerciale à son crédit pour la période de contrat avec le Cartel. Si vous ne les avez pas reçus, écrivez au bureau-chef.

Concernant la décision de l'Echiquier, l'an passé, déclarant que les déductions d'élévateur ne sont pas taxables comme revenu, le Département des Finances a résolu d'en appeler à la Cour suprême du Canada.

(A suivre)

Recette

BIFTECK

Une livre et demie à deux livres de bifteck; une once de beurre; sel et poivre.

Mode de préparation: Mettre du beurre, gros comme une noisette, dans une poêle sur un feu vif.

Faire chauffer la poêle, y déposer les tranches de bœuf, retourner dès que des gouttelettes de sang se montrent à la surface; deux ou trois minutes suffisent pour les cuire de l'autre côté.

Saler, poivrer, couvrir de beurre frais et servir accompagné de persil, de pommes de terre frites ou d'une sauce à la maître d'hôtel.

N.B. — Si on fait griller au gaz, placer le gril à deux pouces de la flamme pour commencer.

Tourner la viande jusqu'à ce qu'elle soit bien rissolée sur les deux côtés.

Placer ensuite le gril à 5 pouces de la flamme pour faire la cuisson.

(A suivre)

Connues par tout le pays

Une dame de la Saskatchewan parle des Pilules Dodd

Après avoir souffert d'indisposition durant deux ans, Mme Alfred Sayers est guérie par les Pilules Dodd pour les Reins.

Bennaybe, Sask., le 15 février. — Spécial. — De toutes les parties de la Saskatchewan nous arrivent des rapports, qui maintiennent la popularité des Pilules Dodd comme remède pour toutes les maladies de reins. Il n'y a pas de localité, si petite soit-elle, qui n'ait pas une personne prête à dire que les Pilules Dodd l'ont soulagée.

Mme Alfred Sayers, habitant ici et très connue, est du nombre. Elle écrit: "J'ai souffert des reins pendant deux ans. Ce ne fut qu'après avoir pris trois boîtes de Pilules Dodd que je fus soulagée."

Les Pilules Dodd pour les reins sont devenues un remède de famille, parce que les gens les ont essayées et les ont trouvées bonnes. Elles sont purement et simplement un remède pour les reins, et peuvent être prises par les jeunes aussi bien que par les vieux, laissant que [illegible].

Marché aux animaux de Prince-Albert

Arrivées peu nombreuses, prix apparemment stables.

Le marché aux porcs est soutenu avec 12.25 pour les bacons et 12.20 pour les porcs de boucherie.

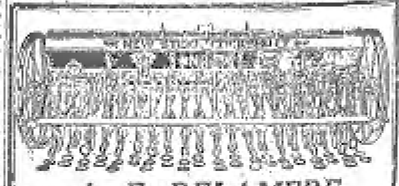
Bons bouvillons de boucherie, 8.00 à 8.00; bonnes génisses de boucherie, 8.00 à 8.00; bonnes vaches, 6.00 à 7.00; taureaux, [illegible] 5.50; bons bouvillons [illegible] à 7.25; stockers, qualité moyenne, 5.00 à 6.00; bons veaux, [illegible].

Marché aux animaux de Winnipeg

Arrivées: [illegible] veaux, 1638 porcs [illegible] agneaux. Les [illegible] les vaches, 6.25 à [illegible] vend [illegible] moyenne [illegible] 12.87 [illegible] porcs [illegible] agneaux de boucherie [illegible].

Marché aux grains de Winnipeg

Blé. — No 1 Nord, 114 1-2, No 2 Nord, 111 1-2, No 3 Nord, 106 3-4; No 4, 99 3-8, No 5, 94 7-8; No 6, 72 3-8; Fourrage, 60 3-8; voie 117 7-8.



Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

RADVILLE, Sask.

Décès.

—Mercredi, le 29 janvier, après avoir reçu les secours de notre sainte religion, s'éteignit paisiblement dans le Seigneur Marie-Louise [illegible], épouse de feu Louis [illegible], à l'âge de 79 ans. Les funérailles ont eu lieu vendredi, le 31 janvier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. M. le curé fit la levée du corps à la demeure. Les Dames de Sainte-Anne se rendirent au domicile et accompagnèrent la dépouille mortelle à l'église pour le service, et de là au cimetière.

Mme [illegible], qui appartenait à l'association des Dames de Ste-Anne, était le modèle de la vraie femme chrétienne. Elle était charitable pour les pauvres et dévouée aux œuvres de l'Église. Elle a vu venir la mort sans crainte; elle s'y préparait déjà depuis plusieurs mois.

Les porteurs étaient: MM. Emile [illegible], [illegible] Marion, Aubert [illegible], Alex. [illegible], Ferdinand [illegible] et Alexis Bourassa.

[illegible] sympathies.

La Rde Mère Saint-Pascal, ancienne supérieure de l'Hôpital de [illegible], a été nommée supérieure du couvent de Radville. L'ancienne supérieure, la Rde Mère [illegible] est partie en repos à la maison mère de Montréal. [illegible]

M. l'abbé Perreault, de Willow Bunch était en visite au presbytère la semaine dernière.

MARCELIN, Sask.

L'assemblée annuelle du Cartel [illegible] de Marcelin avait lieu, le [illegible] courant. Malgré l'état des chemins, presque tous les membres étaient présents.

L'élection des nouveaux directeurs fut le premier article au programme. Voici le résultat:

Président, Wm. Leask; secrétaire, J. B. Guilbault; directeurs: Arthur [illegible], Thomas Spence, Napoléon [illegible], Edmond Trottier, Georges [illegible], Robert Mollah, Alfred [illegible], Nick Brindkin, Fred Porteous.

M. W. Buxton, notre nouveau directeur, a adressé la parole à l'assemblée dans les deux langues et répondu à une foule de questions importantes. Tous les membres [illegible] le rapport de la commission de M. Paton.

Notre délégué, M. James Leask, nous a aussi causé de l'assemblée qui eut lieu à Prince-Albert.

M. Lenore, propagandiste du Cartel, donna un compte-rendu des affaires générales du Cartel pour l'année 1928-29.

Vu la situation très difficile du Cartel en ce moment, plusieurs questions furent discutées, mais grâce aux explications de M. Lenore, l'assemblée comprit que les directeurs avaient agi suivant les principes de l'organisation.

Un vote de confiance envers la direction du Cartel fut proposé par Oscar Yaste et adopté à l'unanimité.

WOLSELEY, Sask.

—Le 3 février, M. Fortuna Tourigny, deuxième fils de M. et Mme Eloi Tourigny, conduisait sa destinée à Mlle Bernadette Cousadan, fille aînée de M. et Mme Emile Cousadan. Le mariage fut béni en l'église de Notre-Dame, de Wolseley.

Après la cérémonie, un délicieux dîner fut servi chez M. Cousadan. Les invités qui étaient au nombre de trente-cinq.

Les jeunes époux prirent le train du soir pour l'Ouest où à leur retour une grande réception eut lieu chez les parents du marié. Au-delà de 80 personnes y prirent part. [illegible] Ils reçurent de nombreux et riches cadeaux.

Les nouveaux époux résideront sur leur ferme, à cinq milles à l'ouest de Wolseley.

—M. et Mme Ad. Rioux, de Montmartre, ont passé la semaine chez M. et Mme Eloi Tourigny.

ST-ISIDORE DE BELLEVUE, Sask.

—Grâce à notre [illegible], il est permis de passer [illegible] à travers les très gros froids de l'hiver. Il y a une grande économie de charbon et plus de confort. L'assistance à la messe a été très nombreuse. C'est là le point le plus important. Quand les gens savent qu'ils [illegible] sont arrivés pour l'Office, ils vont trouver un local bien chaud, ils ne craignent pas de se déranger. L'essai nous vaut un plein succès.

Baptêmes.

—Marie Imelda Agnès Chamberland, enfant de Paul Chamberland et de Marie Gaudet; parrain et marraine: Hector Gaudet et Armandine Gareau.

—Marie Emma Bernadette, enfant d'Edmond Gaudet et d'Antoinette Lepault; parrain et marraine: Pierre Lepault et Emma Topping.

—Joseph Jean-Bertrand, enfant d'Emmanuel Chamberland et d'Emilia Grisard; parrain et marraine; Lucien Gaudet et Marie-Blanche Chamberland.

Mariage.

—Le 14 janvier dernier, avait lieu le mariage de Jean-Edouard Roger, de Saint-Louis, à Mlle Florentine Parenteau, de Saint-Isidore de Bellevue. Les témoins étaient M. Joseph Lagacé et M. Pierre Parenteau. Aux nouveaux mariés bonheur et longue vie.

LISIEUX, Sask.

Bravo les jeunes!

Dimanche dernier, sur l'invitation de M. le curé, tous les paroissiens de langue française se réunissaient à la salle paroissiale immédiatement après la messe. Pour la première fois [illegible] nous assistions à un débat des plus intéressants donné par les membres du club [illegible]. D'un côté ayant pour président M. Théo. Prévost, les combattants soutenaient que "la ville était préférable pour le jeune homme", tandis que l'autre équipe, commandée par M. Marcel Lamoureux, prétendait qu'il y a plus d'avantages pour un jeune homme à demeurer à la campagne plutôt qu'à la ville. Nous avons passé deux charmantes heures qui nous ont parues bien courtes. Ce fut une joute oratoire des plus captivante. Aussi nos jeunes [illegible] soulevaient de fréquents applaudissements de l'auditoire. Il n'y eut ni vainqueurs ni vaincus, car les juges donnèrent le même nombre de points pour les deux côtés. Cette joute [illegible] se termina avec une salve d'applaudissements. Les juges étaient: MM. D. W. Chrétien, Edmond [illegible] et Léo Prévost. Après une courte allocution de M. Chrétien et de M. le curé, tous se dispersèrent, se promettant bien d'assister au prochain débat à la salle paroissiale, le 23 février. Nos jeunes méritent des félicitations pour leur beau travail. [illegible] contribuer aux œuvres de jeunesse en mettant en pratique la devise de tout jeune homme sérieux: Piété, étude, action. Bravo, les jeunes!

Partie de cartes.

—Lors des [illegible] de novembre, nous avons eu une partie de cartes suivie d'un programme musical des plus variés. Le 26 février, nous commencerons à jouer la troisième série. Chaque série se compose de cinq veillées de cartes. Les points comptent et l'on décerne les prix à ceux qui ont compté le plus grand nombre de points. Cette troisième série sera sous les auspices des Chevaliers de Colomb, du cercle de Lisieux. Nos amis sont très cordialement invités.

Départ.

—Notre ami Victor [illegible] nous a quittés pour aller passer quelques mois chez des parents aux Etats-Unis. Nombreux sont ceux qui regrettent ce départ, car Victor [illegible] que des amis ici. [illegible] Le 10 au soir, on se réunit, à la salle Warren. M. Théo. Prévost se fit l'interprète de tous pour souhaiter à Victor un bon voyage et un prompt retour.

WILLOW BUNCH, Sask.

L'A. C. F. C.

—Dimanche, le 9 février, eut lieu, à la salle Saint-Jean-Baptiste, une grande assemblée de notre cercle local de l'A. C. F. C. L'assistance était très nombreuse et la salle était remplie à sa pleine capacité. Nos questions religieuses et nationales, qui sont actuellement en cause, ont été traitées. Les principaux orateurs furent MM. G. Martin, M. le curé [illegible], J.-A. Mathieu et E. Cadieux. Les orateurs ont vivement intéressé l'auditoire, lequel a su, à diverses reprises, leur témoigner son appréciation par de nombreux et chauds applaudissements. Une assistance aussi nombreuse et aussi sympathique à une de nos assemblées nationales montre bien l'intérêt que l'on porte à notre cause commune et combien on seconde et apprécie hautement l'action de nos chefs. On procéda aussi à l'élection des nouveaux directeurs de ce cercle; M. J.-A. Mathieu fut élu président; M. F. Gabereau, vice-président et MM. G. Martin, G. Boivert, A. Lambert furent élus directeurs.

Décès.

—Le 3 février est décédée Mme Antoine Caplette, née Nathalie Trottier, à l'âge de 55 ans, après quelques jours seulement de maladie. La défunte était née à [illegible], le 19 janvier 1875. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, deux fils: Patrice et Jean-Marie; deux filles: Mmes Louis Robin et Jean-Marie McGillis. Le service fut chanté, lundi, le 10 février, en présence d'une assistance nombreuse. Les porteurs étaient: MM. Louis Robin, Jean-Marie McGillis, Clément Lacerte et Louis Roy.

Maladie.

—MM. Z. Désautels et Irénée Lefebvre sont à l'hôpital des Soeurs Grises de Regina, depuis plus d'un mois. La famille de M. Geo. Martin a aussi été cruellement éprouvée par la maladie.

Mariage.

—Mardi, le 11 février, fut béni le mariage de M. Emmanuel [illegible] avec Mlle Marie Lapointe, fille de M. Albert Lapointe, de Harptree. M. Ernest Gaudet et Mlle Rose Gaudet servirent de témoins.

Divers.

—Dans une assemblée récente de la Ligue des Femmes catholiques, Mme Jos. Rousseau a été élue présidente de cette association. Mmes O. Brûlé, J. Beaulne et H. Chiquette en sont les vice-présidentes.

—M. Arthur Lemieux a loué la ferme de M. E. Frigon. Cette transaction a été faite par l'entremise de M. [illegible].

—M. le maire Jos. Lespérance est allé à Régina, la semaine dernière, pour affaires municipales.

ST-HIPPOLYTE, Sask.

Le dimanche 9 février, nous avons eu notre assemblée annuelle pour l'élection des officiers et directeurs de l'A. C. F. C. pour l'année 1930. Malgré qu'une tempête de neige sévissait la veille, [illegible] sur les chemins, nous avons eu une belle assistance.

La soirée a commencé à 8 heures par une partie de cartes. Les gagnants furent: M. W. Delorme, 1er prix des hommes; Mme Jos. Vaillant, 1er prix des dames; M. Al. Vallière, prix de consolation des hommes, Mlle Jeanne [illegible], prix de consolation des dames.

Après le réveillon, nous avons procédé à la nomination des nouveaux officiers. Furent élus: M. le curé Mollier, président honoraire; M. Laurent Blanchette, président, M. Alphonse Julien, vice-président, M. André Gaillard, secrétaire-trésorier, directeurs: M. Art. Rogers, M. l'Abbé [illegible], directrices: Mme Rose Masson, Mme Laurent Blanchette, Mme Alphonse Vallière.

M. A. Gaillard, secrétaire de l'Association a aussi été nommé pour représenter notre journal Le Patriote dans notre paroisse. [illegible] des nouvelles de Saint-Hippolyte un peu plus souvent.

Il passait minuit, lorsque chacun prit le chemin de la maison, content d'avoir rempli un devoir de bon Canadien français.

L'école laïque

L'école laïque est un cambriolage des âmes. [illegible]

Dr [illegible]

Vient de paraître

"L'enseignement secondaire"

Voici le contenu du numéro de janvier:

Mgr Camille Roy fait un examen critique des vers publiés par M. Alfred DesRochers, sous le titre: "À l'ombre de l'Orford" [illegible], littéraires.

M. l'abbé Alexandre Vachon, Directeur de l'École Supérieure de Chimie, écrit un bel article sur le sel marin, sa nature, son symbolisme, etc.

Le Rév. Père A. Benoit, jésuite, professeur à Sudbury, expose la question du théâtre au Collège.

Un autre jésuite, le R. P. Lombart, expose les exigences du Droit [illegible] par rapport à l'éducation des jeunes gens.

Pour [illegible], à l'Abbé A. Maheux, l'Université Laval, Québec.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topri

— 22 —

"Attention! Vive bien! répéta Joe Labelle.

[illegible]

CHAPITRE XXXI — LE SAC DE FARINE

[illegible]

Ces mots firent jaillir de grosses larmes qui sillonnèrent les joues de l'homme. Chinook se sentit ému jusqu'au fond de l'âme.

—Venez chez moi, dit-il brusquement. Vous vous reposerez. Vous mangerez. [illegible]

[illegible]

Il avait pris le sac sur son épaule et marchait à grandes enjambées vers la maison.

[illegible]

Vous connaissez le missionnaire des Indiens?

[illegible]

Prince-Albert

Remerciements

Longtemps avant l'arrivée des présents rédacteurs, par leur talent et à force de zèle pour la cause, ceux qui étaient à notre place avaient élevé *Le Patriote de l'Ouest* très haut parmi les hebdomadaires canadiens. [illegible]

L. RÉDACTION

Mort de Soeur Latour

[illegible]

Le R. P. Pineault, O. M. I.

[illegible]

Le R. P. Langlais ira au Japon

[illegible]

Au Canadien

[illegible]

Le sacre de Mgr Guy, O.M.I.

[illegible]

AVIS

[illegible]

La première femme au Sénat

[illegible]

Président de l'A.C.J.F.

[illegible]

Une loge poursuivie par un orangiste

[illegible]

Courtier condamné à cinq ans de pénitencier

[illegible]

L'UNION LIBERALE PROTESTE

[illegible]

Résolution adoptée

[illegible]

L'union de tous les Canadiens

[illegible]

Il s'étend sur le cerveau

[illegible]

Le siège du Canada au conseil de la S. D. N.

[illegible]

Vote de confiance au Tardieu

[illegible]

Subdivision des actions du Pacifique Canadien

M. E.-W. Beatty, président du Pacifique Canadien, a fait la déclaration suivante au sujet de la subdivision des actions de cette compagnie:

"Les directeurs du Pacifique Canadien ont décidé de demander au Parlement d'apporter un amendement à la charte de la compagnie, afin de lui permettre de changer la valeur nominale des actions ordinaires de $100 à $25 l'action, soit quatre actions nouvelles pour une ancienne. Si le parlement accorde cette permission, les mesures nécessaires seront prises pour effectuer ce changement.

"Cette décision des directeurs est motivée par le désir de mettre les actions de la Compagnie à la portée des gens de moyens modestes et ainsi d'augmenter le nombre des actionnaires, particulièrement au Canada.

Aucun changement dans la distribution du dividende n'est envisagé, celui des nouvelles actions, lorsqu'elles seront émises, devant être l'équivalent du taux sur les actions actuelles."

BUCK LAKE, Sask.

—Dimanche prochain, le 23, à 8 heures précises, il y aura une partie de cartes sous la présidence de Mme Gustave Mantha, dans la salle paroissiale, au profit de l'A. C. F. C.

Nous invitons tous les paroissiens franco-canadiens ainsi que leurs amis.

NOTULE

En 1921, quand le dernier recensement fut pris, les catholiques romains du Dominion du Canada comptaient 3,389,636 âmes, d'une population totale de 8,788,483.